

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

1. Approbation du nouveau plan de zonage d'assainissement

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 10/01/2018,

Vu l'arrêté municipal du 23/01/2018 soumettant le projet de zonage d'assainissement à enquête publique,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur émettant un avis favorable sans réserve,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le zonage d'assainissement. Il sera annexé au PLU et tenu à la disposition du public, en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels du secrétariat.

2. Modification des statuts du SIVOS du Val de Grosne

Le Conseil municipal approuve la modification des articles 2 et 6 des statuts du SIVOS :

- o La mention du financement des travaux intérieurs d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien des locaux scolaires est supprimée (compétence transférée aux communes, propriétaires des bâtiments).
- o La mention du garage du bus scolaire à l'atelier municipal de Lalheue est supprimée (compétence transport transférée à la Communauté de Communes).
- o La gestion et l'organisation des activités périscolaires dans le cadre des NAP est supprimée.
- o Le Bureau est désormais composé de 7 membres (contre 8 suite à la suppression de la Vice-présidence Transport).

3. Convention de mise à disposition d'un agent de prévention

M. le Maire rappelle que tout employeur est tenu d'élaborer et de tenir à jour un document unique d'évaluation des risques professionnels qui recense l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité de son personnel. Afin d'élaborer ce document et l'assister dans la mise en œuvre de la réglementation, la Commune a sollicité la mise à disposition de l'agent de prévention de la Communauté de Communes. Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention qui encadre les conditions d'exercice de la mission de l'agent et nomme Mme Marinette PUECH, 1^{ère} adjointe, « élue référent hygiène et sécurité ».

4. Communauté de Communes Entre Saône et Grosne : Délégation du droit de préemption urbain (DPU)

Suivie à la prise de compétence en matière de plan local d'urbanisme intercommunal, le droit de préemption a été transféré à la CCESG. Par délibération du 10/04/2018, le Conseil communautaire a décidé de conserver le droit de préemption urbain uniquement dans les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire de SENNECEY-LE-GRAND et de déléguer l'exercice de ce droit aux autres communes (Boyer, Juy, Lalheue, Mancey, Montceau-Ragny, Vers et Malay). Le Conseil accepte, à l'unanimité, la délégation proposée par la CC et donne délégation du droit de préemption urbain au Maire qui s'applique sur tous les biens présents dans les zones UA, UB, 1AU, 2AU et UX du PLU de la Commune.

5. Convention de remboursement de frais entre la CC entre Saône et Grosne et la commune de Lalheue

Suite aux évolutions législatives, les compétences de la CCESG ont augmenté fortement ces dernières années, amenant celle-ci à exercer en lieu et place de ses communes membres un certain nombre de missions et d'attributions. Dans la mesure où les communes ont à traiter les différentes demandes des administrés et à participer localement à la bonne mise en œuvre des compétences de la CC, cette dernière propose de prendre en charge le remboursement de leurs frais engagés (frais de reprographie, mise à disposition de salle de réunion en vue de la concertation avec les habitants, moyens humains de la commune pour assurer l'information des administrés). Une convention encadre les conditions financières de ce remboursement. Pour 2018, le montant des frais versés par la CC à la commune de Lalheue a été fixé à 4 461,45 €. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Autres décisions :

- Budget assainissement : Vu la liste de non valeurs présentée par le trésorier pour la période de 2011 à 2014 pour un montant total de 735.06 €, le Conseil décide d'admettre en non valeurs la somme de 262.81 €.

- Le Conseil décide, à l'unanimité, d'octroyer une aide financière de 144.90 € au fonds de solidarité logement 2018 (0.35 cts/habitants). Ce fonds départemental offre la possibilité d'accorder des aides aux personnes rencontrant des difficultés pour l'accès et le maintien dans le logement. Il est aussi financé par la CAF, EDF, ENGIE, les compagnies d'eau (VEOLIA, Lyonnaise des eaux et SAUR) et par la participation volontaire des bailleurs sociaux (2.90 €/logement).

- Le Conseil municipal nomme Mme Magali MULLER, 2^{ème} adjointe, déléguée élue au CNAS.

- Questions et informations diverses :

- Travaux école du Quart Goin : Dans le cadre de son appel à projets 2018, le Département a décidé d'octroyer une subvention de 5 968 €, soit 25 % du coût total HT de l'opération. Les travaux débuteront le 9 juillet, la salle de classe devra être entièrement vidée le mercredi 4 juillet. L'aide des élus disponibles est la bienvenue.

- Feu d'artifice : Le Conseil propose de tirer le feu d'artifice à l'occasion de la Sainte Marie-Madeleine, fête patronale de Lalheue qui est célébrée le 22 juillet. Le choix de la date serait ainsi plus symbolique pour le village. Le tir serait réalisé dans la nuit du 21 juillet à partir de 22h30. Le Maire est chargé de se renseigner auprès du fournisseur pour savoir s'il est possible d'avancer la date de livraison.

- Devis illumination de Noël : le Conseil valide le devis d'achat pour la somme de 1 451.88 € et retient le coloris blanc pure.

Prochaine séance : mercredi 27 juin à 20h00.

LA PAROLE AUX ECOLIERS

Les élèves de CE1-CE2 de l'école du Quart Goin de Lalheue ont travaillé pendant plusieurs semaines sur les médias et la presse. Ils ont voulu partager avec vous le fruit de leur travail : quatre articles racontant leur sortie scolaire à Louhans. Bonne lecture !
(voir annexe ci-jointe)

LA VIE DE TOUS LES JOURS

TAXE DE DEPOT DE BOIS 2018

Les personnes entreposant du bois sur le domaine communal ou ayant l'intention d'en déposer, au cours de la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, sont invitées à passer en Mairie, pour s'acquitter de la taxe fixée à 22 €.

SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE SENNECEY-LE-GRAND :



Comme chaque année, le relevé annuel des compteurs d'eau aura lieu à partir du 1^{er} juin. Il est demandé aux usagers de bien vouloir prendre leurs dispositions pour nettoyer les abords et vider les regards avant le passage des agents, sous peine de non-relevé du compteur.

Si votre compteur n'a pu être relevé, vous devez renvoyer très rapidement la carte déposée dans votre boîte aux lettres, dûment complétée par vos soins ou appeler le syndicat pour fixer un RDV au 06 73 28 80 74.

ATTENTION AUX NUISANCES SONORES !

Les travaux de jardinage et de bricolage bruyants sont interdits en dehors des horaires suivants :

Du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h



TROUVAILLE : Une chaîne avec un médaillon trouvé devant le portail de la mairie.

RENOUVELLEMENT DE SA CARTE D'IDENTITE :

**DÈS MAINTENANT
DANS MON DÉPARTEMENT**

**la carte d'identité
à portée de clic !**

**L'État simplifie mes démarches
dans mon département !**

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande.cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

• Je peux faire ma pré-demande en ligne
• Je gagne du temps
• Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition*
• Mon titre est plus sûr

MES DÉMARCHES à portée de clic !

* Liste des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.

Passport
CARTE D'IDENTITE
MATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES à portée de clic !

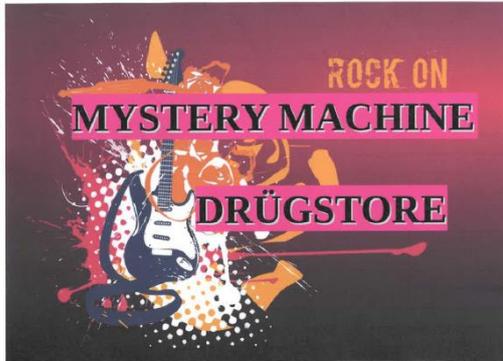
Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

Imprimé par la Dta

A.S.L : Quoi de neuf à Lalheue ce mois-ci !

ROCK EN STAB III

(concert rock organisé par l'ASL de Lalheue)



LALHEUE
SAMEDI 9 JUIN 19H00
A LA STABULE DE VICTOR
7 EUROS
FOOD-TRUCK/BUVETTE

CINEMA NUMERIQUE : Mercredi 13 juin à 20h30

Les heures sombres

mercredi 13 juin à 20h30



Drame - Film Anglais de Joe Wright avec Gary Oldman -
Kristin Scott-Thomas - Ben Mendelsohn.
Durée : 2:06 - Public : Ado-Adultes

Alors que plane la menace d'une invasion du Royaume-Uni par Hitler et que 200 000 soldats britanniques sont piégés à Dunkerque, Churchill découvre que son propre parti complète contre lui et que même son roi, George VI, se montre fort sceptique quant à son aptitude à assurer la lourde tâche qui lui incombe. Négocier un traité de paix avec l'Allemagne nazie et épargner à ce terrible prix le peuple britannique ou mobiliser le pays et se battre envers et contre tout.

Notre avis : Joe Wright insufflé fluidité, tension et élégance à ce portrait matiné de thriller politique de Churchill, bien aidé par la prestation royale de Gary Oldman.

Court métrage : Une poignée de main historique de Aurélien Laplace.

Fête patronale de Lalheue



Le feu d'artifice de la commune sera tiré à l'occasion de la Sainte Marie-Madeleine

dans la nuit du samedi
21 juillet à 22h30 au Pont Blanc

PROGRAMME THEATRE A LA CAMPAGNE 6 et 7 juillet 2018

Le 6 juillet

19h00

Belle Famille
De Victor Haïm

Durée 1h40 Il était une fois, dans un château "merveilleux", une jeune et délicieuse mariée qui s'apprêtait à vivre une inoubliable lune de miel avec son prince charmant. Mais...

Déconseillé aux moins de 12 ans



21h30

Pour UN

Durée 1h40

N Pour UN N

De Nathalie Sarraute

Deux amis de longue date se sont éloignés. La cause ? Elle demeure incertaine, basée apparemment sur des signes dialectiques de conversation ! En particulier, une certaine façon qu'aurait eu l'un de prononcer "c'est bien ça !", avec un ton... ! alors que son mari se vantait d'une réussite personnelle.

Déconseillé aux moins de 12 ans

Le 7 juillet

16h00

Atelier enfant, Lalheue

4 saynètes
35 minutes

Les fais pas ci fais pas ça

Tout public

Mise en scène Christian Cretin

17h00

Lecture-goûter sous l'arbre "men-teurs" !!!
d'après V. Hugo. J. de la Fontaine, Ch. Perrault

Durée : 30 mn

Lecture Vincent Dufieux

A partir de 6 ans

17h30

Audition 1

Durée : 2 heures

Théâtre amateur de St Marcel par les PPN.

Tout public

Mise en scène Vincent Dufieux

D'après J.M Ribes, S. Guityr, A. Techekhov

Participation au chapeau

19h30

Concert, apéritif repas

Animation "Quart à pulse" Jazz, swing, vocal, New Orleans

21h30

"Ça va"

Combien "ça va?" Faudrait-il pour que ça aille vraiment ?

Durée : 1h20

Texte de Jean-Claude Grumberg (Editions Babel)
Spectacle pour deux comédiens : Jean-Jacques Parquier et Yves Prunier

Tout public

Direction de jeu : Gil Benoit

Une production conjointe des compagnies "Le théâtre à Cran", "Ex Nihilo", "Le temps des uns le temps des autres"
On se croise, on se voit, on se voit, on se fait un geste de loin, on se dit un ou deux mots de plus près... On pourrait dire "ça va ?"

